



académie
Aix-Marseille



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Division de l'Encadrement et des Personnels
Administratifs et Techniques

DIEPAT/18-771-1072 du 12/03/2018

**ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE
ACADEMIQUE COMPETENTE A L'EGARD DES PERSONNELS DE DIRECTION -
REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION**

Référence : article 10 du décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels de direction

Dossier suivi par : Mme RICARD - secrétariat de division - Tel : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après l'arrêté rectoral qui actualise :

- la composition de la commission administrative paritaire académique concernant le corps des :

Personnels de Direction

portant désignation des représentants de l'administration.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Mialy VIALLET, Directrice des Relations et des Ressources Humaines



Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

VU les articles 8 et 10 du décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires

VU l'arrêté rectoral DIEPAT en date du 11 mai 2017 portant désignation des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des personnels de direction, publié au bulletin académique n° 744 du 5 juin 2017

SUR décision de l'administration

CONSIDÉRANT la mise en retraite de Madame VANDREPOTTE au 31 décembre 2017

CONSIDÉRANT l'arrêté de nomination de Monsieur MATT Frédéric au 05 février 2018

ARRETE

ARTICLE PREMIER – Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission administrative paritaire académique des personnels de direction à compter du 21 février 2018

Rectorat

Division de l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

Secrétariat de division
2018-02 perdirda

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

PERSONNELS DE DIRECTION	
Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none"> - Le recteur, Bernard BEIGNIER, président, - M. Dominique BECK, IA-DASEN des Bouches-du-Rhône, - M. Christian PATOZ, IA-DASEN de Vaucluse, - M. Eric LAVIS, IA-DASEN des Alpes-de-Haute-Provence, - M. Philippe MAHEU, IA-DASEN des Hautes-Alpes, - M. Antoine DELGADO, IA-IPR établissements et vie scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> M. Pascal MISERY, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille, - Mme Mialy VIALLET, directrice des relations et ressources humaines au rectorat, - M. Patrice GROS, IA-DAASEN des Bouches-du-Rhône, - M. Frédéric MATT, IA-DAASEN du Vaucluse, - Mme Dominique ROYER, chef de la DIEPAT, rectorat - Mme Nathalie QUARANTA, chef du bureau des personnels de direction, d'inspection et de recherche-formation, DIEPAT, rectorat

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 21 février 2018

Bernard BEIGNIER